



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 avril 2023 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Sonia Vibert, Direction du bureau de projets
Mme Kime Jeanty, Analyste juridique

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élues et élus débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 33.

CA23 16 0084

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 4 avril 2023, à 19 h

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 4 avril 2023, à 19 h, tel que proposé.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

DE RETIRER le point 40.14 de l'ordre du jour de la séance.

Un débat s'engage.

À 19 h 34, le président du conseil suspend la séance.

À 19 h 38, le conseil reprend ses travaux.

VOTE SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

LA PROPOSITION D'AMENDEMENT EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA23 16 0085

Ajouts sous affaires nouvelles - Motion du Maire Laurent Desbois - Motion pour souligner le décès et pour se remémorer un citoyen émérite d'Outremont

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

DEMANDE D'AJOUT SOUS AFFAIRES NOUVELLES

Motion du maire Laurent Desbois -Motion pour souligner le décès et pour se remémorer un citoyen émérite d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 40 ET SE TERMINE À 20 H 30.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Jean-Marc Corbeil	Finances publics
Luc Brien	Propreté
Marc Poulin	Démocratie en politique municipale
Simon Latraverse	Autobus scolaire
Céline Forget	Les bacs
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
lise martel	Y-a-t-il une résolution qui fut votée ou sera votée afin de préciser les secteurs résidentiels d'Outremont qui ne pourront être soumis à des activités de Air B&B, soit des locations à court terme de moins de 30 jours? Il y a déjà ce type de location dans le secteur résidentiel sur De L'Épée entre St-Joseph et Laurier, depuis quelques années. Il y en a sur Querbes/Laurier, Edouard-Charles, Laurier/De L'Épée etc. On peut vérifier ces activités sur les offres de location ou voir un cadenas avec code sur la poignée ou clôture de l'immeuble. J'habite dans une série de 5 triplex mitoyens de 1908 et qui sont déservis à l'arrière par un trottoir commun exclusif du 8 au 32 Querbes. Ce passage est isolé et tout touriste/locataire pourrait accéder à nos résidences sans être vu. Comment Outremont compte-t-il protéger certaines zones contre les abus engendrés par les Air B&B? Il ne faudrait pas y avoir de personne manquante lors d'une tragédie à Outremont.
André Laferrière	Outremont fournit des bacs à compost à ses citoyens et entreprises depuis quelques années et c'est un succès. Tous participent et respectent les consignes. Cependant le lieu d'envoi de nos résidus fut confié à quel organisme ? Est-ce Biomethanisation à Montréal- Est? Ce site est-il en fonction, avons-nous encore le contrat et depuis quand ?
max kaplun	J'habite sur l'avenue Bernard et cette année, nous avons des élèves de l'école SAS sur l'avenue Dollard qui utilisent le hall d'entrée et l'allée de notre immeuble pour rouler des joints, fumer du pot et des cigarettes. Nous avons eu de grands groupes qui couraient et criaient dans notre ruelle et lançaient des objets sur nos fenêtres. Cela se produit presque chaque semaine. Lorsque nous appelons Sécurité Publique ou SPVM, la réponse est trop lente. Nous avons fait ce que nous pouvions, et je veux savoir comment cela peut s'arrêter.
Laurent Bourbeau	Quel est la nature des travaux de voirie qui seront effectués en 2023 sur la rue Dollard et sur le réaménagement du stationnement actuel du Centre communautaire?
François Desnos	Monsieur le maire, Je vous écris pour vous faire part de ma préoccupation concernant le risque pour la santé des citoyens que représente les bus jaunes qui fonctionnent au diesel et qui polluent l'air de notre ville. Ces bus sont responsables d'une partie importante des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines, qui sont nocives pour le climat et pour la qualité de vie des habitants. Je vous demande donc de prendre des mesures urgentes pour réduire l'impact environnemental et sanitaire de ces bus. Je vous suggère notamment de : - Encourager les compagnies qui opèrent ces bus à les remplacer par des véhicules plus propres, en leur offrant des subventions ou des avantages fiscaux. - Imposer des contraintes aux compagnies qui ne respectent pas les normes de pollution. Je vous remercie de votre attention et de votre action en faveur de la protection de l'environnement et de la santé publique. Cordialement,
Valérie Bloch	Bonsoir Monsieur le maire, Ma question concerne le passage à niveau sur la rue de l'épée promis dans le PDUES à l'annonce de l'arrivée du campus MIL sur l'ancienne gare de triage en 2012. Ce passage, dit « franchissement routier », a été rendu possible par une décision de justice rendue en 2019 et publiée par l'office des transports du Canada. Lors de la consultation de l'OCPM du 16 septembre 2021, la conception de ce passage devait intervenir en 2022 pour une réalisation en 2023. Pouvez-vous me confirmer une inauguration prochaine de ce passage ou sinon me dire ce qui l'en empêche? Quelles seraient les obstacles à la réalisation de ce projet? Merci de votre attention.
Maxence Bernier	1) J'aimerais savoir quels mesures seront prise pour assurer la salubrité et la propreté de l'arrondissement d'Outremont? 2) J'aimerais aussi savoir si les élus pourrait considérer d'autres règlements

	<p>pour assurer la propreté, notamment une obligation de mettre son recyclage dans des sacs ou un bac fermé, et non tout simplement des boites de cartons dans la rue?</p> <p>Contexte: La rue Hutchison entre Fairmount et Bernard, du côté du plateau mais surtout du côté d'Outremont, est remplis d'ordures. Une partie du problème semble être que des boites de cartons sont laisser à la rue avec d'autres déchets pour la journée de recyclage, hors un coup de vent et le tout s'envole dans la rue.</p>
Micheline Maranda	<p>Monsieur le Maire. Lors de la dernière séance du conseil, vous avez mentionné que la ville centre allait tenir un kiosque d'information sur le stationnement au CCI, compte tenu de la fermeture du stationnement actuel. Bien que je fréquente l'endroit, je n'ai rien vu. Cela dit, cela ne me surprend pas car la ville centre, qui pilote ce dossier, ne semble pas vouloir interagir avec les Outremontais dans le développement du secteur. A quand une vraie consultation avec la population d'Outremont sur les enjeux du secteur tel que le parc canin, l'implantation de l'école ou encore l'accès au CCI? M. Beaudry de Projet Montréal va t il oser se présenter devant nous avant de décider pour nous?</p>
France Poulin	<p>Mme Pollak, Vous étiez malheureusement absente lors de la séance du conseil de février dernier. Vous n'avez donc pas pu vous joindre à vos collègues pour voter en faveur de la motion d'excuse auprès de M Lussier, M Lussier qui a été victime de discrimination politique tel que décrété par le Tribunal des droits de la personne. Compte tenu de la gravité du geste posé à son égard, je me serais attendue à ce que vous profitiez du conseil de mars pour vous excusez à votre tour, vous qui êtes directement impliquée dans l'affaire. Vous ne l'avez pas fait. Simple oubli de votre part je suppose. Je vous demande donc ce soir, si vous allez profiter de la tribune du conseil pour vous excuser auprès de M Lussier et des citoyens d'Outremont qui ont eu à payer le dédommagement imposé par le juge.</p>
Gabriel Destrempe Rochette	<p>Le chalet du parc Pratt est fermé et non accessible depuis plus de 3 ans en raison de travaux. L'entrepreneur a déserté le chantier et il s'y trouve des clôtures imposantes qui empêchent l'accès au chalet. La parc est dégarni et en mauvais état depuis 3 ans et son état fait honte à sa renommée d'antan. Quel est l'échéancier clair et précis quant à la reprise et fin des travaux? Et quelle est la date précise à laquelle les étangs du parc Pratt seront remplis cette année, ces derniers constituant non seulement une source de plaisir pour les citoyen.nes mais également un refuge pour les canards?</p>
Frédéric Julien	<p>Le 27 mars dernier, nous apprenions dans La Presse que Robert Beaudry et Projet Montréal planifient l'ouverture complète de Dollard pour faciliter l'accès aux automobilistes et ce, sans étude d'impact, une position qui va à l'encontre des principes de mobilité durable. Comme le Maire Desbois et son équipe se sont positionnés clairement pour une piétonisation du secteur, ma question s'adressera donc à Mesdames Pollack et Patreau. Quelle est votre position face à cet enjeu? Partagez-vous la position de Monsieur Beaudry sur la mobilité durable à l'effet que les parents qui viennent en voiture devraient pouvoir déposer leur enfant le plus près possible de l'entrée de l'école au détriment de la sécurité des enfants qui viennent à pied ou à vélo? Si vous ne la partagez pas, qu'allez-vous faire pour empêcher l'ouverture de Dollard aux automobilistes et s'assurer que la ville centre adopte une position qui priorise la sécurité des piétons et la réduction de la circulation dans le secteur?</p>

À 20 h 30, le président du conseil suspend la séance.

À 20 h 35, le conseil reprend ses travaux.

CA23 16 0086

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 14 mars 2023, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 14 mars 2023, à 19 h

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA23 16 0087

ADDENDA - Accorder un soutien financier totalisant la somme 52 495 \$ à trois organismes à but non lucratif ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, en provenance du budget 2023 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les 5 projets de convention à cet effet / Approuver le projet de convention addenda à cet effet / Autoriser la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention addenda

ATTENDU QU'EN lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion;

ATTENDU QU'EN 2021, la Ville a réitéré son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements;

ATTENDU QUE l'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

ATTENDU QUE le nouveau programme Prévention Montréal, souhaite agir sur les conditions favorisant des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires. Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, ce programme pluriannuel vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et leur famille. Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il sera doté d'un budget sur trois ans et bénéficiera de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permettra aux arrondissements de s'approprier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et des ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs partenaires;

ATTENDU QUE les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service et qu'ainsi, l'arrondissement d'Outremont souhaite reconduire les projets de 3 organismes dont Ado Spectrum, Outremont en famille et la Maison des jeunes d'Outremont pour un montant de 52 495 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda 1207426014;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier additionnel totalisant la somme de 52 495 \$, toutes taxes applicables incluses, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;

ORGANISME	NOM DU PROJET	MONTANT
Outremont en famille	Boîte à surprises	9 021 \$
Outremont en famille	Allô les préados !	8 183 \$
Outremont en famille	Grand'Récré	12 326 \$
Ado Spectrum	Trouve ta voie	9 068 \$
Maison des jeunes d'Outremont	Création d'un espace LGBTQ+	13 897 \$

D'APPROUVER les cinq projets de conventions addendas entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers additionnels ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer lesdits projets de conventions pour et au nom de l'arrondissement et ce, conformément à l'article 6 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 78,85 % par la Ville centre pour un montant de 41 391 \$ et à 21,15 % par l'arrondissement pour un montant de 11 104 \$.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1207426014

CA23 16 0088

Autoriser une dépense de 60 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables dans l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Compass Mineral Canada Corp. (résolution CG22 0493 / entendre-cadre 1551129) / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU QUE la dépense moyenne annuelle pour l'achat de sel de déglacage est d'environ 220 000 \$ et varie en fonction du prix à la tonne qui fluctue à chaque année ;

ATTENDU QUE la saison hivernale 2023 a été particulièrement enneigée comparativement aux dernières années et selon les statistiques, il est tombé environ 30 % de plus de neige ;

ATTENDU QUE pour des raisons évidentes de sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes, il est essentiel de procéder aux opérations d'épandage de fondants et d'abrasifs sur la chaussée, dans les ruelles, les pistes cyclables et les stationnements;

ATTENDU la dépense additionnelle devrait permettre à l'équipe de la voirie de s'approvisionner pour terminer la période hivernale 2023 et acquitter les factures reliées à l'épandage de sel de déglacage nécessaire afin assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239203003 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 60 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables dans l'arrondissement

d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Compass Mineral Canada Corp. (résolution CG22 0493 / entente-cadre 1551129) ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1239203003

CA23 16 0089

Accorder un contrat à la firme d'architecture ACDF Architecture inc., pour la fourniture de service en architecture et en ingénierie pour le projet de restauration et de mise aux normes de la Mairie de l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 475 004,84 \$, taxes incluses (contrat : 413 047,69 \$ + contingences : 61 957,15 \$) - Appel d'offres public AO 22-19723 – 2 soumissionnaires - Dépense provenant du plan décennal d'immobilisation

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1239293001 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER à ACDF Architecture inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du projet de restauration et de mise aux normes de la mairie de l'arrondissement d'Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 413 047,69 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19723 (2 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense de 413 047,69 \$, incluant les taxes, à ACDF Architecture inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du projet de restauration et de mise aux normes de la mairie de l'arrondissement d'Outremont ;

D'AUTORISER une dépense de 61 957,15 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense totale de 475 004,84 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1239293001

CA23 16 0090

ADDENDA - Accorder un soutien financier additionnel de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 dans le cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans pour prolonger le projet « Création d'un espace LGBTQ+ » / Approuver le projet de convention addenda à cet effet / Autoriser la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention addenda

ATTENDU QU'EN lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion;

ATTENDU QU'EN 2021, la Ville a réitéré son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements;

ATTENDU QUE l'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU);

ATTENDU QUE le nouveau programme Prévention Montréal, souhaite agir sur les conditions favorisant des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires. Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, ce programme pluriannuel vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et leur famille. Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il sera doté d'un budget sur trois ans et bénéficiera de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permettra aux arrondissements de s'approprier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et des ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs partenaires;

ATTENDU QUE les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service et qu'ainsi, l'arrondissement d'Outremont souhaite reconduire le projet de la Maison des jeunes d'Outremont pour un montant de 8 945 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1217426002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 8 945 \$, toutes taxes applicables incluses pour le projet « Création d'un espace LGBTQ+ » de la Maison des jeunes d'Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 dans le cadre du programme Prévention Montréal ;

D'APPROUVER un projet de convention addenda entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Maison des jeunes, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier additionnel ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement et ce, conformément à l'article 6 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460);

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1217426002

CA23 16 0091

ADDENDA - Accorder un soutien financier de 15 328 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Plan local d'action jeunesse 2022-2025 de la Table de concertation jeunesse Outremont/Ville Mont-Royal, afin de réaliser le projet « Intervention de proximité : travail de rue » du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 dans le cadre du programme Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU) / Approuver le projet de convention addenda à cet effet / Autoriser la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention addenda

ATTENDU QU'EN lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion;

ATTENDU QU'EN 2021, la Ville a réitéré son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements;

ATTENDU QUE l'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU);

ATTENDU QUE le nouveau programme Prévention Montréal, souhaite agir sur les conditions favorisant des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires. Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, ce programme pluriannuel vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et leur famille. Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il sera doté d'un budget sur trois ans et bénéficiera de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique ;

ATTENDU QUE la première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permettra aux arrondissements de s'appropriier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et des ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs partenaires;

ATTENDU QUE les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service et qu'ainsi, l'arrondissement d'Outremont souhaite reconduire le projet de la Maison des jeunes d'Outremont pour un montant de 15 328 \$, considérant les ajustements salariaux, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227426004 :

Il est proposé par Caroline Braun

 appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 15 328 \$, toutes taxes applicables incluses, pour prolonger le projet « Intervention de proximité : travail de rue » de la Maison des jeunes d'Outremont du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du Plan local d'action jeunesse 2022-2025 de la Table de concertation jeunesse Outremont/Ville Mont-Royal ;

D'APPROUVER un projet de convention addenda entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Maison des jeunes d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier additionnel ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement et ce, conformément à l'article 6 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1227426004

CA23 16 0092

Accorder un contrat à Voile Ombrage Québec inc., pour la construction et l'installation de mobilier dans le cadre de la piétonnisation de l'avenue Bernard dans l'arrondissement Outremont- Dépense totale de 264 611,73 \$ taxes incluses (contrat : 234 169,58 \$, + contingences : 11 708,48 \$ + incidences : 18 733,57 \$) - Appel d'offres public 22-19706 - 1 soumissionnaire - Dépense provenant du PDI

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236347004 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'OCTROYER à Voile Ombrage Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction et d'installation de structures dans le cadre de la piétonnisation de l'avenue Bernard dans l'arrondissement Outremont, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 234 169,58 \$, incluant les taxes, conformément au premier lot de l'appel d'offres public 22-9706 (1 soumissionnaire);

D'ANNULER le 2^e lot de l'appel d'offres public 22-19706, au coût de 90 278,37 \$, incluant les taxes;

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 234 169,58 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Voile Ombrage Québec inc. pour la construction et l'installation de structures dans le cadre de la piétonnisation de l'avenue Bernard dans l'arrondissement Outremont ;

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 11 708,48 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences ;

D'AUTORISER une dépense d'un montant de 18 733,57 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences ;

D'AUTORISER une dépense totale de 264 611,73 \$, incluant les taxes et les budgets de contingences et d'incidences ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement financée par le PDI dans le cadre des immobilisations liées au projet récurrent de piétonnisation estivale de l'avenue Bernard.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1236347004

CA23 16 0093

Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois de février 2023

DÉPÔT des rapports des décisions déléguées pour le mois de février 2023.

30.01 1236131005

CA23 16 0094

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2023

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2023.

30.02 1236131006

CA23 16 0095

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2023

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2023.

30.03 1236131007

CA23 16 0096

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2023

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2023.

30.04 1236131008

CA23 16 0097

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Bloomfield entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie, l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie et l'avenue de l'Épée entre les avenues Bernard et Lajoie prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Bloomfield entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie, l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie, l'avenue de l'Épée entre les avenues Bernard et Lajoie et l'avenue Édouard-Charles prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.01 1235069012

CA23 16 0098

Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Bloomfield entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie, l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie et l'avenue de l'Épée entre les avenues Bernard et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069012 ;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Bloomfield entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie, l'avenue Champagneur entre les avenues Bernard et Lajoie, l'avenue de l'Épée entre les avenues Bernard et Lajoie et l'avenue Édouard-Charles prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1235069012

CA23 16 0099

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur les avenues Durocher et Querbes entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur les avenues Durocher et Querbes entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.03 1235069013

CA23 16 0100

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur les avenues Durocher et Querbes entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069013;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur les avenues Durocher et Querbes entre les avenues Saint-Viateur et Lajoie prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1235069013

CA23 16 0101

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement dans le stationnement du CCI prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

Le projet de règlement a été déposé aux élu·es avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement régissant le stationnement hors rue du Centre Communautaire et Intergénérationnel (CCI) prévues à l'annexe « H » du *Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*.

40.05 1235069014

CA23 16 0102

Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement dans le stationnement du CCI prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069014;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER un projet du *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement régissant le stationnement hors rue du Centre Communautaire et Intergénérationnel (CCI) prévues à l'annexe « H » du *Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1235069014

CA23 16 0103

Adoption - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les permis et certificats (AO-561) afin d'interdire la conversion des habitations avec service de santé, dont les résidences privées pour aînés (RPA), par un autre usage, sauf pour un bâtiment de logements sociaux ou communautaires

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 6 octobre 2022, le conseil d'arrondissement a entériné, par le biais de la résolution CA22 16 0367, une motion demandant à la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif de mettre à jour sa réglementation d'urbanisme afin d'empêcher la conversion de résidences privées pour aînés (RPA) en un usage commercial ou un autre usage résidentiel privé qui pourrait nuire aux personnes y résidant;

ATTENDU QUE face à la hausse constante des valeurs immobilières, les résidences privées pour aînés font actuellement l'objet de pressions pour leur conversion en usages plus rentables, tel que l'hébergement privé sans services;

ATTENDU QUE dans le but de protéger une population vulnérable, le conseil d'arrondissement veut conserver cette forme d'habitation collective;

ATTENDU QUE les pouvoirs habilitants en la matière se trouvent à l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), aux articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et à l'article 155 de l'annexe C de cette Charte;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 février 2023;

ATTENDU QU'UNE consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet a été tenue du 14 au 26 février 2023 inclusivement et que le rapport de consultation écrite a été déposé à la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 21 février 2023 et que le rapport de consultation écrite a été déposé à la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023;

ATTENDU QUE qu'entre le premier projet de règlement adopté le 7 février 2023 et l'adoption du second projet de règlement le 14 mars 2023, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

ATTENDU QU'UN avis adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié du 21 au 30 mars 2023 sur le site internet de la ville et à la mairie d'arrondissement et qu'aucune demande n'a été reçue dans le cadre de ce projet,

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227776004;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les permis et certificats (AO-561)*. L'objet de ce règlement vise à interdire la conversion des habitations avec service de santé, dont les résidences privées pour aînés (RPA), par un autre usage, sauf pour un bâtiment de logements sociaux ou communautaires.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1227776004

CA23 16 0104

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue de la Brunante prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 mars 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 14 mars 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue de la Brunante.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1235069002

CA23 16 0105

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 mars 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 14 mars 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1235069007

CA23 16 0106

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur l'avenue Springgrove prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 mars 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 14 mars 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069008;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Springgrove.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1235069008

CA23 16 0107

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588) - Modification du nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnés ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 mars 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 14 mars 2023 et l'adoption de règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1235069011;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (AO-588)*. L'objet de ce règlement vise à modifier le nombre de permis journaliers gratuits accessibles aux Centres de la Petite Enfance et les garderies, subventionnées ou non, reconnus par le Ministère de la famille.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1235069011

CA23 16 0108

Adoption avec changement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 14 mars 2023 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE lors de la séance du 14 mars 2023, par le biais de la résolution CA23 16 0070, un amendement a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil visant à retirer l'article 3 du projet de règlement modifiant les règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe « H » du Règlement 1171;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069031

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, avec changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe « H » du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1225069031

CA23 16 0109

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'avril à décembre 2023

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'avril à décembre 2023 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1236737003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Vente de sapins de la Maison des jeunes d'Outremont** »;
- Événement « **Parade Bagleiten – Visite du Grand Rabin** » de la Congrégation Amour pour Israël;
- Événement « **Marche pour la dignité de la Maison de soins palliatifs et centre de jour St-Raphaël** »;

- Événement « **Triptyque de Cycles Regis** » en collaboration avec la Fédération Québécoise des sports cyclistes.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1236737003

Dossier retiré

40.14

CA23 16 0110

Adopter, en vertu du *Règlement de zonage (1177)*, une résolution visant une demande d'exemption de fournir et maintenir 1 case de stationnement à la suite de l'ajout d'un logement dans l'immeuble tel qu'exigée par le Règlement pour l'immeuble situé au 1466, avenue Ducharme

ATTENDU QUE le conseil peut exempter, dans les cas d'immeubles d'habitation comprenant plus de trois (3) logements, de fournir et de maintenir des cases de stationnement toute personne qui en fait la demande, moyennant le paiement du tarif exigible prévu au règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU la demande d'exemption ne doit pas avoir pour effet de réduire le nombre de cases de stationnement existantes et que les sommes perçues par le biais de l'autorisation d'exemption sont versées au fonds de stationnement et ne peuvent servir qu'à l'achat ou à l'aménagement d'immeubles servant au stationnement;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, en vertu de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage (1177)*, la demande d'exemption de fournir et maintenir une (1) case de stationnement. Afin de contribuer à la mobilité active, un support pour au moins 5 vélos devra être installé par le propriétaire sur le terrain privé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1238358007

CA23 16 0111

Adopter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une résolution visant une demande d'occupation permanente du domaine public pour l'immeuble situé au 676, avenue Hartland

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement peut autoriser une occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358008;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la demande d'occupation permanente du domaine public, relativement à l'immeuble situé au 676, avenue Hartland, tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Normand Jean, minute 10 227, dossier S-81 468 -2 datée du 5 avril 2022.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1238358008

CA23 16 0112

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 94, avenue Beloeil

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 8 mars 2023, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1238358010.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 94, avenue Beloeil ;

La demande d'approbation de PIIA;

Avec les réserves suivantes :

- Tel qu'exigé à l'article 8.22 du règlement de zonage, planter un arbre d'un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) d'au moins 50 millimètres;
- Remplacer l'acier noir proposé dans le joint creux par un métal peint dans des teintes de brun ou de beige, par du cuivre ou de l'acier corten, ou par une insertion minérale dans les teintes de la maison existante;
- Détailler le bac de plantation proposé en toiture et indiquer les stratégies prévues pour l'entretien et le drainage de ces derniers;
- Démontrer que le nouveau soffite sera identique au soffite existant ou changer le soffite en entier sous le versant Sud et Ouest de la toiture.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1238358010

CA23 16 0113

Affaires nouvelles - Motion de la conseillère Caroline Braun - Motion pour souligner le décès et pour se remémorer un citoyen émérite d'Outremont

ATTENDU QUE M. JACQUES GRÉGOIRE, résident d'Outremont depuis l'âge de 3 ans, fut directeur des loisirs de la ville d'Outremont pendant de nombreuses années;

ATTENDU QU'IL fut l'instigateur de la création de l'aréna d'Outremont qui voit le jour en 1965, au même endroit où s'élèvera le Centre Communautaire Intergénérationnel quelques 40 années plus tard, projet auquel il aura étroitement participé;

ATTENDU QUE M. Jacques Grégoire fut le créateur en 1970 du Service des loisirs et qu'il devint directeur des loisirs et des parcs d'Outremont à 34 ans, il rempli alors la mission de créer le Centre des Arts et Loisirs qui de 1975 à 2008, situé à l'intérieur d'un ancien bâtiment propriété de la Ville d'Outremont qui aujourd'hui, loge l'école Buissonnière;

ATTENDU QUE M. Jacques Grégoire fut entre autres, le fondateur du Comité de jumelage d'Outremont et du Camp du parc Soleil dont l'organisation exceptionnelle a été reconnue sur nombre de tribunes dont les jardinets qui étaient très populaires;

ATTENDU QUE lorsqu'il a pris sa retraite en 2002, il fut un bénévole émérite entre autres auprès du Cercle des Aînés d'Outremont. Il ne ménagea pas son amour pour Outremont, ni son engagement.

Il est proposé par Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

appuyé par Caroline Braun, Laurent Desbois, Marie Potvin, Valérie Patreau, Mindy Pollak

DE Souligner l'apport exceptionnel d'un Outremontais émérite et engagé, qu'était M. Jacques Grégoire.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 59.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2023.